



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contractuels et vacataires

Question écrite n° 39111

Texte de la question

M. Pierre Lang attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les personnels non titulaires du secteur public. Les contractuels participent à la bonne marche des services de l'État et des collectivités locales, dans les domaines les plus variés. Ces salariés associés à des missions de service public ne relèvent ni du statut de la fonction publique, ni du droit commun du travail. Leur situation, souvent précaire, ne facilite pas la connaissance exacte de leurs effectifs et des tâches qu'ils assument. Une évaluation précise est pourtant indispensable, alors que l'État tente de se réformer et d'instaurer une véritable gestion des ressources humaines dans la sphère publique. C'est pourquoi il souhaiterait savoir quel est le nombre total de contractuels employés en France, au niveau central, dans les collectivités locales et dans les hôpitaux. S'agissant de l'État, il lui demande comment se répartissent les contractuels entre les différents départements ministériels, et quel ministère a le plus recours à cette forme de recrutement. Enfin, il aimerait obtenir des éléments d'information sur la rémunération de ces personnels non titulaires, par rapport aux fonctionnaires.

Texte de la réponse

Parmi les agents ayant un emploi principal dans les trois fonctions publiques, presque 700 000 sont non titulaires (voir tableau 1 en annexe). La fonction publique territoriale est celle qui en emploie le plus, la fonction publique hospitalière, le moins. Des enquêtes conduites dans les collectivités territoriales et dans les hôpitaux montrent qu'environ la moitié des non-titulaires sont recrutés sur des emplois non permanents. Dans les services de l'État, on compte 203 300 non-titulaires fin 2002 (hors établissements publics). Un peu plus de la moitié d'entre eux (110 400 personnes, soit 54 %) relève de catégories très spécifiques n'ayant pas vocation à être exercées par des titulaires. En effet, l'emploi est « statutairement » temporaire ou bien les tâches sont spécifiques et, éventuellement, accompagnées d'un mode d'exercice à temps incomplet. Ces catégories spécifiques comprennent : des maîtres d'internat et surveillants d'externat (MISE, 52 700 personnes) ; des enseignants ou chercheurs temporaires (27 800 personnes) qui sont notamment des allocataires de recherche, des enseignants associés, des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) ou des assistants hospitalo-universitaires ; des recrutés locaux (9 000 personnes) qui sont des personnes recrutées à l'étranger ou dans les territoires d'outre-mer et dont le contrat est soumis aux dispositions juridiques locales ; des personnels de service (10 900 personnes) exerçant des tâches spécifiques et employés à temps incomplet ; des cas particuliers (9 900 personnes) concernant des situations plus ponctuelles d'emploi temporaire ou particulier (académiciens, aumôniers des prisons, membres de commissions médicales, conseillers des prud'hommes...). En dehors de ces catégories spécifiques de non-titulaires, d'autres emplois peuvent, à titre dérogatoire, être ouverts au recrutement de non-titulaires pour assurer une certaine souplesse de gestion. Ces « autres non-titulaires » représentent 92 900 personnes, soit 4 % de l'emploi des ministères. Ces agents bénéficient, dans leur grande majorité, de contrats à durée déterminée. Selon des sources provenant des systèmes de gestion de personnel, on considère que 95 % de ces agents sur contrat à durée déterminée sont recrutés sur le fondement de l'article 6, alinéa 2, de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 qui prévoit le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des tâches correspondant à un besoin occasionnel (dix mois) ou saisonnier (six mois). La répartition par

ministères des non-titulaires des services de l'État figure en annexe (tableau 2). Tableau 1 Effectifs des trois fonctions publiques par statut au 31 décembre 2002

		FONCTION PUBLIQUE AU SENS STRICT			
		Ministères et collectivités territoriales	EPA à recrutement de droit public (1)	Total	En %
Fonction publique d'Etat (FPE) (2)	Titulaires	1 739 145	77 147	1 816 292	72,1
	Militaires	324 339	77	324 416	12,9
	Ouvriers d'Etat	56 127	1 553	57 680	2,3
	Non titulaires	203 332	116 895	320 227	12,7
	Total FPE	2 322 943	195 672	2 518 615	100,0
Fonction publique territoriale (FPT) (3)	Titulaires	847 532	218 020	1 065 552	75,9
	Non titulaires	207 191	74 702	281 893	20,1
	Assistantes maternelles	51 032	5 542	56 574	4,0
	Total FPT	1 105 755	298 264	1 404 019	100,0
Fonction publique hospitalière (FPH) (3)	Titulaires		723 787	723 787	79,6
	Non titulaires		97 032	97 032	
					10,7
	Médecins		88 866	88 866	9,8
	Total FPH		909 685	909 685	100,0
FPE + FPT + FPH	Titulaires et militaires	2 911 016	1 019 081	3 930 047	81,3
	Non titulaires	410 523	288 629	699 152	14,5
	Ouvriers d'Etat	56 127	1 553	57 680	1,2

	Assistantes maternelles	51 032	5 542	56 574	1,2
	Médecins	0	88 866	88 866	1,8
	Total	3 428 698	1 403 621	4 832 319	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : INSEE, DRESS (ministère des affaires sociales).

CHAMP

Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes).

Emplois principaux.

FPE : métropole, DOM-TOM, étranger.

FPT : métropole, DOM et Saint-Pierre-et-Miquelon.

FPH : métropole et DOM ; y compris internes et résidents ; non compris praticiens hospitalo-universitaires (recensés avec les effectifs de la FPE) et médecins libéraux. Y compris non titulaires sur crédits de remplacement.

(1) Hors caisses nationales de sécurité sociale (ACOSS, CNAMTS, CNAF, CNAVTS), Centre national d'études supérieures de la sécurité sociale (CNESSS), EPIC, GIP et divers organismes à recrutement de droit privé.

(2) Etablissements publics au 31 décembre 2000.

(3) Au 31 décembre 2001.

Tableau 2 Effectifs des ministères par statut au 31 décembre 2002

	TITULAIRES	MILITAIRES	OUVRIERS d'Etat	CATÉGORIES SPÉCIFIQUES DE NO					Tot catég spécifi
				Maîtres d'internat et surveillants d'externat	Enseignants et chercheurs temporaires	Recrutés locaux	Personnels de service	Cas particuliers	
Affaires étrangères	9 632	356			11	5 008	420	772	6 2

Agriculture	31 644		28	1 265	2	33	242	1 795	3 3
Culture	12 836					2	18	14	34
Défense	43 506	322 634	43 797	89		1 058	262	555	1 9
Economie, finances et industrie	186 677	35	705		1	641	6 005	1 784	8 4
Education nationale	972 927			51 309	4 896	1 367	74	322	57 9
Emploi et solidarité	23 958	3				25	74	363	46
Enseignement supérieur	120 944		9	15	12 439	41	1	354	12 8
Equipement	97 470	615	9 426		24	163	1 255	640	2 0
Intérieur	165 319	1	1 510	1	12	176	2 106	303	2 5
Jeunesse et sports	6 470			15		31	24	1 024	1 0
Justice	64 504	3		43	4	99	361	1 993	2 5
Outre-mer	1 799	692	8			312	80		39
Recherche	14				10 441				10 4
Services du Premier ministre	1 445		644			12		19	3
Total	1 739 145	324 339	56 127	52 737	27 830	8 968	10 922	9 938	110

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. - Sources : INSEE, exploitation des fichiers de paie.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lang](#)

Circonscription : Moselle (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39111

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3411

Réponse publiée le : 6 juillet 2004, page 5155